



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2014

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, R. MAYNARD, S. CORGIER, JM LERISSEL, Y MOREAU, B BOURBON, G. CHARPIN

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Arrivé à 20h38 : J.M. GARNIER

Absent : S. KASPRZYK

☺☺

Ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 14 octobre 2014
- Délibération pour redéfinir la taxe d'aménagement
- Délibération pour définir la caution de la salle Valenciennes et de la salle des fêtes
- Délibération pour définir le tarif de la nuitée supplémentaire pour la location du gîte

☺☺

- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil du 14/10.

☺☺

2/ Délibération pour redéfinir le taux de la Taxe d'aménagement sur la commune.

Madame le Maire explique qu'en 2011 la municipalité en place s'est prononcé sur l'instauration de la taxe d'aménagement qui sert à financer les équipements publics en remplacement de la taxe locale d'équipement le taux voté était de 1% sans exonération complémentaire. La délibération prise le 28 novembre 2011 était valable pour une durée de 3ans soit jusqu'au 31 décembre 2014. Il convient de reprendre une délibération comme indiqué dans un communiqué du Ministère datée du 18/09/2014 sans quoi la TAM ne sera plus appliquée sur notre commune.

Je vous propose que cette délibération soit reconduite d'année en année sauf renonciation express de reconduire le Taux de 1% et d'exonérer les abris de jardins soumis à déclaration préalable soit moins de 20 m².

Adopté à l'unanimité

☺☺

3/ Délibération pour définir la caution de la salle Valenciennes et de la salle des fêtes.

Madame le Maire explique qu'à ce jour aucune caution n'est prévue lors de la location de la salle Valenciennes, elle propose d'appliquer le tarif de 100 euros. Elle propose également d'augmenter le tarif de la caution de la salle des fêtes à 350 euros au lieu de 150 euros actuellement.

Mme le Maire propose une caution de 100 € pour la salle Valenciennes à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité

- Mme le Maire propose d'augmenter la caution de la salle des fêtes de 150 € à 350 € à compter du 1^{er} janvier

Adopté à l'unanimité

A noter, une attestation de responsabilité civile est demandée pour la location de chaque salle.

Rappel : pour les associations, la salle des fêtes est louée gratuitement pour toute manifestation non lucrative.



4/ Délibération pour définir le prix de la nuit supplémentaire pour la location du gîte.

Madame la Maire explique que lors de la mise en place des tarifs du gîte communal, les tarifs applicables sont :

- 90 euros le week-end (samedi matin au dimanche soir)
- 220 euros la semaine hors juillet aout
- 260 euros la semaine en juillet et aout

Elle précise qu'aucun tarif n'a été décidé pour la nuitée supplémentaire. Pas de location à la journée.

Madame le Maire propose 45.00 euros la nuit supplémentaire.

Après discussion autour des tarifs ; la question de la rentabilité du gîte sera travaillée ultérieurement en commission finances. Le tarif de 35 € par nuit supplémentaire, accolée à un weekend ou une semaine, est repropoé par Mme le Maire.

Adopté à la majorité 13 voix pour et 1 contre



QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de mutualisation**, Suite à une rencontre avec les Maires d'Amplepuis, Ronno, St Vincent de Reins et Cublize, concernant une concertation sur des mutualisations possibles entre commune une réflexion sera lancée dans les différentes commissions.

Recherche d'éléments qui pourraient être mutualisés comme des achats groupés (à émettre d'ici le 14 janvier 2015, prochaine réunion concernant la mutualisation).

- **Contrats des agents d'entretien :**

Martine Gathier → agent d'entretien (service et ménage cantine, ménage bâtiments communaux et école)

Son contrat annualisé de 15h avait été passé à 17,5 h mais son salaire n'a pas été ajusté tout de suite, son nombre d'heures dues de la part de la commune est de 86 heures au 1^{er} janvier 2014.

Stéphanie Laurent → agent d'entretien (aide maternelle, service cantine, ménage école et cabinet médical)

Son contrat annualisé était de 30 h mais elle ne travaillait que 29h, son nombre d'heures dues à la commune est de 65 h au 1^{er} janvier 2014.

Pour compenser, pendant les vacances scolaires, Stéphanie Laurent travaille à la place de Martine Gathier pour le ménage (2h par semaine pendant les petites vacances / 13h50 pendant les grandes vacances).

A la fin de l'année civile, Les heures de Martine Gathier seront soldées (3 heures complémentaires lui étaient également payées chaque mois de novembre 2012 à août 2014).

Stéphanie Laurent devra encore 25h (calcul estimatif).

Ses heures seront soldées par quelques heures faites le vendredi après-midi en renfort pour l'encadrement des activités périscolaires. Elle fait en plus le ménage au cabinet médical depuis juillet 2014 et depuis septembre ½ h de ménage en plus suite à la réorganisation des jours d'écoles.

Son contrat sera réactualisé à la rentrée de septembre 2015.

D'autre part, la Journée de solidarité doit être rattrapée pour tous les agents, soit, les agents doivent travailler le lundi de Pentecôte. Pour 2014, les agents devront rattrapés cette journée au prorata de leurs heures de travail.

- **Contrat triennal :**

- Sur le contrat en cours : pose des Velux réalisée à l'auberge. Petits travaux supplémentaires : démontage et remontage du faîtage. Les travaux pour le ralentisseur à l'entrée du village sont programmés aux vacances de Février 2015.
- Le département poursuit ses aides sur 2015 → 60 000 € de subvention pour la commune pour un Montant total de travaux : 101 000 €.

4 opérations prévues : mise en accessibilité des sanitaires salle Valenciennes et salle de musique, réhabilitation façades église et bâtiments communaux, mise en accessibilité mairie.

En ce qui concerne la mise en accessibilité des commerces et des bâtiments communaux, un agenda sur 3 ans doit être mis en place et déposer avant le 27 septembre 2015.

- Suite à une demande pour un stationnement taxi (ADS, Autorisation De Stationnement) de Jean-Luc Corgier auprès de la mairie, une lettre de motivation pour mettre en évidence les besoins sur la commune doit être envoyée à la Préfecture pour avis.
Avis favorable du conseil, Madame le Maire recontactera Mr Corgier pour plus de détails.
- Point sur les lignes téléphoniques : revisité des contrats de téléphonie pour la mairie, comparaison des différents fournisseurs, et notamment Numéricâble.
- Recensement : 2 agents recenseurs doivent être recrutés début décembre. Une dotation forfaitaire de 1805 € pour rémunérer les agents recenseurs sera versée par l'INSEE. Il a été décidé de reverser une rémunération fixe à chaque agent.

Prochain conseil : Lundi 15 décembre

Le Maire
Christine GALILEI

